



**AVOIR LES BONS  
RÉFLEXES**  
Risques inondations, industriels,  
météorologiques, transport de  
matières dangereuses...

# DICRIM

© Ville de Portet-sur-Garonne

**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL  
SUR LES RISQUES MAJEURS**  
de la ville de Portet-sur-Garonne

ÉDITION 2022



# CONNAÎTRE LES RISQUES POUR S'EN PRÉMUNIR



**M. Thierry SUAUD**  
Maire de Portet-sur-Garonne  
et Conseiller départemental

“ Le risque zéro n'existe pas. Portet-sur-Garonne est exposée à plusieurs risques de natures différentes - météorologiques, géologiques, technologiques, industriels, ... - qui peuvent engendrer des crises auxquelles il nous faut faire face.

La sécurité des Portésiens est l'une des préoccupations majeures de la municipalité. Depuis plusieurs années déjà, nous poursuivons notre engagement dans la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M) en est l'outil pratique. Il a pour objectif de vous informer de manière très complète des risques majeurs existants sur le territoire portésien. Vous y trouverez des conseils pour y faire face ainsi que des recommandations simples et pratiques. Conservez-le précieusement.

Ce document est régulièrement actualisé et consultable sur [www.portetgaronne.fr](http://www.portetgaronne.fr).

Informé et responsable, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante. Car la sécurité civile est l'affaire de tous. ”

## Sommaire

Qu'est-ce qu'un risque majeur ? .....	3
Le Plan Communal de Sauvegarde.....	3
Qui fait quoi en cas d'événement majeur ?.....	4
Les moyens d'alerte à Portet-sur-Garonne .....	6
L'hébergement d'urgence à la suite d'une évacuation .....	7
Le risque inondation.....	8
Le risque météorologique .....	12
Le risque mouvement de terrain.....	16
Le risque sismique .....	18
Le risque radon.....	20
Le risque sanitaire .....	21
Le risque rupture de barrage.....	22
Les risques technologiques.....	24
Le risque nucléaire.....	26
Le risque terroriste .....	28
Avant l'événement : Que puis-je faire pour me préparer ?.....	30
Après l'événement : Que faire ?.....	31
Récapitulatif des conduites à tenir .....	32

# QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR? ?

Lorsque l'on parle d'un "risque majeur", on distingue les risques naturels (liés à des phénomènes météorologiques ou géologiques) et les risques technologiques causés par une défaillance accidentelle liée à une activité humaine : sites industriels, transports de matières dangereuses.

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes ou de dommages matériels.



Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) s'appuie sur le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) établi par la Préfecture de Haute-Garonne (consultable sur <http://www.haute-garonne.gouv.fr/ddrm>)

## LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) LA VILLE EST ORGANISÉE

Face à ces risques, la ville de Portet-sur-Garonne a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense précisément les **phénomènes**, les **enjeux** et surtout les **moyens** et **l'organisation** mis en œuvre au **niveau communal** pour répondre au mieux **aux risques encourus sur le territoire**.

Il vise notamment à définir les moyens d'alerte, d'information et de soutien des populations comme les capacités d'hébergement de la commune ou encore les modalités de coordination avec la Préfecture.

Un **Poste de Commandement Communal (PCC)** sera ouvert au sein de la Mairie pour coordonner les actions des services sur le terrain et répondre aux attentes et aux besoins de la population. Ce PCC ne sera ouvert qu'en cas de crise.

Numéro en lien avec le Poste de Commandement Communal :  
**05.61.72.00.15**



Hôtel de Ville  
© Mairie de Portet-sur-Garonne



Risques présents  
sur la commune

# QUI FAIT QUOI EN CAS D'ÉVÉNEMENT MAJEUR?

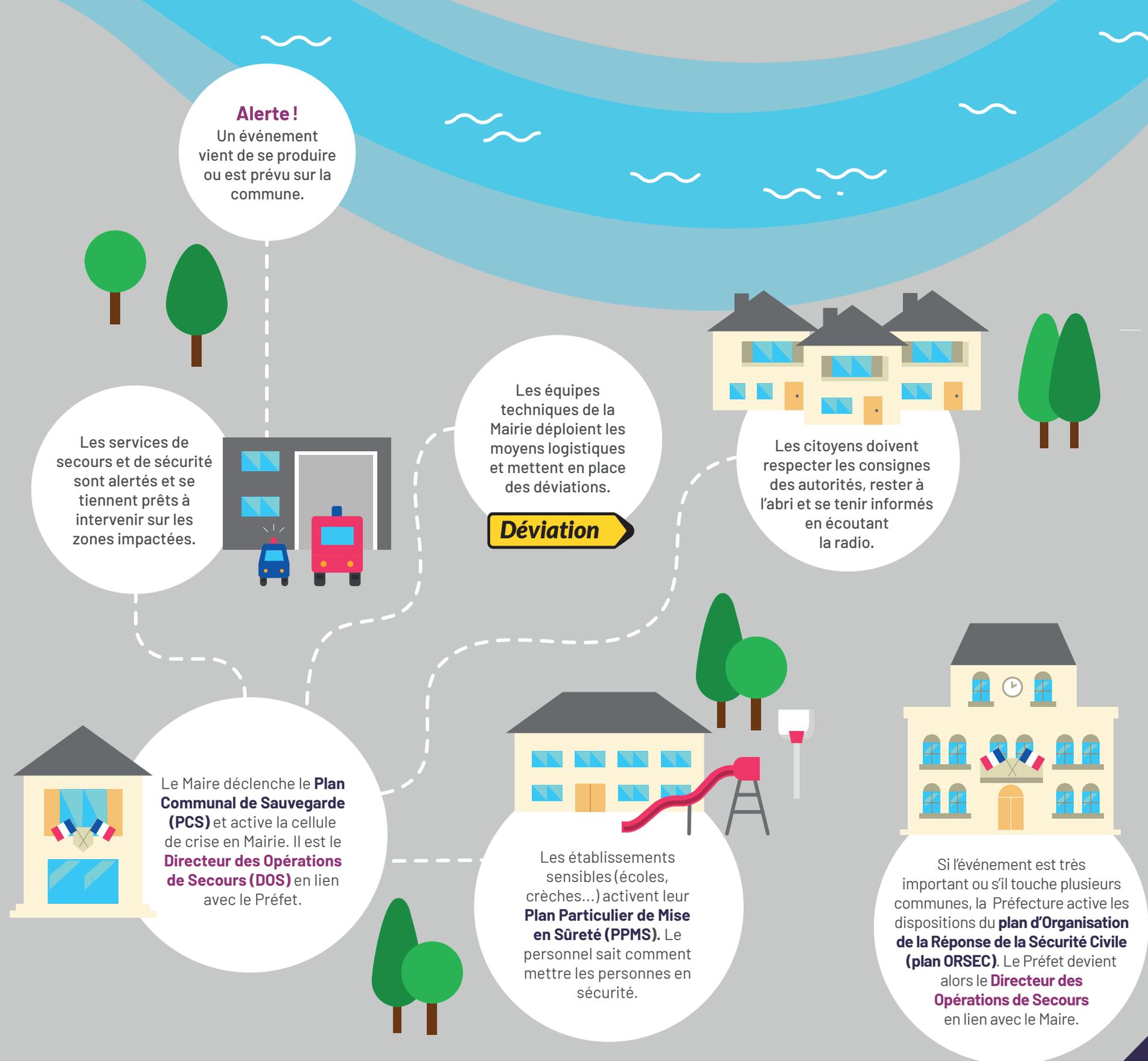
L'organisation des secours fait intervenir différents acteurs où chacun a son rôle à jouer.

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune définit des lieux d'accueil pour les personnes ne pouvant pas rejoindre leur domicile ou ayant été évacuées par les secours.

La commune se dote également d'une cellule de crise à partir de laquelle est organisée la gestion de l'événement (opération de terrain, communication avec les services de secours et la population, etc.).

En cas de déclenchement du PCS, un numéro de téléphone est disponible pour signaler **UNIQUEMENT** les urgences relatives à l'événement.

Si besoin, la commune prend en charge l'hébergement d'urgence et le ravitaillement des sinistrés.



## LES MOYENS D'ALERTE À PORTET-SUR-GARONNE

L'alerte consiste à annoncer un danger immédiat afin de permettre à chacun de prendre toutes les mesures de protection adaptées. Les sources de diffusion d'une alerte sont nombreuses et variées, elles dépendent de la nature de l'événement.



### Les écrans digitaux

Un message d'information sera diffusé sur les panneaux numériques extérieurs situés : au centre du village, rue des écoles (quartier Récébédou) et av. du Général de Gaulle (quartier Clairfont).



### L'alerte sur le terrain

Les équipes de la Mairie, des Pompiers, de la Gendarmerie ou de la Police Municipale (via leurs véhicules équipés de haut-parleur) pourront diffuser les consignes à respecter dans les secteurs concernés.



### L'alerte téléphone

La Mairie peut vous contacter directement par téléphone pour certains événements.

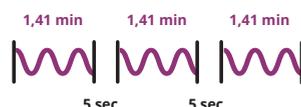


### La sirène d'alerte

En cas d'événement majeur et de grande ampleur, un réseau national de sirène peut être déclenché dans les communes qui en sont équipées. C'est le cas de Portet. Le signal d'alerte est identique sur l'ensemble du territoire français :

**3 signaux successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes séparés par un intervalle de 5 secondes.**

Signal national d'alerte  
(Son modulé)



Signal national de fin d'alerte  
(Son continu)



## L'HÉBERGEMENT D'URGENCE À LA SUITE D'UNE ÉVACUATION

Si la situation l'impose, les services de la Mairie en lien avec les autorités organiseront l'accueil des sinistrés dans un ou plusieurs centre(s) d'accueil et d'hébergement d'urgence.

Les équipements de la Ville peuvent être mobilisés tout comme des structures d'accueil dans les villes voisines si la situation le nécessite :

- Le **Gymnase Jules Vallès** (avenue Salvador Allende)
- La **Salle du Confluent** (Rue de l'Hôtel de Ville)
- La **Salle Omnisport de Blanconne** (Chemin de Moulis)

Si l'évacuation est ordonnée, il convient de quitter votre logement vers un lieu d'accueil (chez un proche choisi à l'avance ou un hébergement d'urgence). **Vous serez par ailleurs informés du choix du lieu d'hébergement retenu et des dispositions à prendre afin de vous y rendre en évitant le danger.**

### Comment être informé en cas d'évacuation ?

La ville communiquera sur l'ouverture des centres d'hébergement d'urgence via les différents moyens d'alerte listés auparavant. Vous serez aussi informés en temps réel par les agents municipaux et les services de secours présents sur le terrain.

### À l'écoute de la radio

En cas d'accident majeur, l'alerte peut être également relayée par les médias. Écoutez la radio :

**France Bleu Occitanie/Montauban : 91.8 FM Ou 97.2 FM**



### L'affichage municipal

Si la situation le permet, l'affichage en mairie et dans les lieux publics peut être mis en place.

### Les réseaux numériques officiels

Sur Internet, attention aux rumeurs ! Informez-vous grâce aux comptes officiels des autorités sur Facebook et Twitter et sur le site officiel de la ville.

#### Préfecture :

@prefet31 ou @prefetOccitanie

#### Mairie :

portetgaronne.fr

facebook.com/villeportetsurgaronne

prévu pour l'automne 2022



Salle Omnisport de Blanconne - extérieur  
© Mairie de Portet-sur-Garonne

Les moyens d'alerte et d'hébergement peuvent évoluer dans le temps. Vous devrez vous conformer aux consignes qui seront données le jour J par la Mairie et les services de secours.

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulement variables.

### Le risque à Portet-sur-Garonne

Sur le territoire de Portet, situé à la confluence de la Garonne et de l'Ariège, les fortes pluies peuvent occasionner deux phénomènes capables de produire des inondations :

- Le débordement de la Garonne, de l'Ariège et de la Saoune
- Le ruissellement\* des eaux de pluie qui ne peuvent pas s'infiltrer dans le sol

La vitesse de montée des eaux peut être variable selon les épisodes, notamment en fonction de l'intensité des pluies ou de la fonte des neiges.

Le niveau habituel de la Garonne est de 0,80 m à 1 m. Lors de crues fréquentes, ce niveau peut dépasser les 4,50 m et envahir les berges de Garonne.

\*Le ruissellement peut être défini comme la submersion de zones normalement hors d'eau et où l'eau s'écoule par des voies inhabituelles, suite à l'engorgement du système d'évacuation des eaux pluviales, lors de précipitations intenses.

## LA PRÉVISION DES INONDATIONS!

Il est possible de suivre l'évolution de la Garonne grâce aux cartes de vigilance « crues » disponibles sur le site [www.vigicrues.gov.fr](http://www.vigicrues.gov.fr) (territoire Garonne-Tarn-Lot)

Ces cartes de vigilance concernent les cours d'eau surveillés par l'État.

Le tronçon de la Garonne peut être affecté d'une couleur en fonction du niveau de risque de crue envisagé dans les 24 prochaines heures. Le niveau du cours d'eau peut être notamment suivi sur la station de Portet situé sur la Garonne (embarcadère du bac - rue du Port).

**V** Pas de vigilance particulière requise.

**Y** Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières ou exposées.

**V** Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.

**V** Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.



Consultable sur le site [www.vigicrues.gov.fr](http://www.vigicrues.gov.fr)

## GARDER LA MÉMOIRE DES INONDATIONS PASSÉES

Des repères de crues fixés sur certaines constructions rappellent le niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) vécues sur le territoire portésien.

Ces repères, et d'autres, sont consultables sur le site :

<https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/>



**Le 23 juin 1875**, le niveau de la Garonne a atteint **9,5 m**.

Il s'agit du niveau connu le plus haut atteint par la Garonne.

**En février 1952**, la crue a atteint **7,47 m**.

**Le 12 juin 2000**, la crue a atteint **6,57 m**.

### SOUVENEZ-VOUS

**Le 10 janvier 2022**, il pleut sans discontinuer sur le territoire depuis deux jours. Les berges ont été envahies par le fleuve, dont la côte a atteint **6,33 m** dans la nuit du 10 au 11 janvier 2022.



Inondation © Mairie de Portet-sur-Garonne

Repère de crue © AGERIN

# CARTOGRAPHIE DU RISQUE INONDATION À PORTET-SUR-GARONNE

Etablissements recevant du public

 Mairie

 Gendarmerie

Points particuliers

 CARE (Centres d'Accueil et de Regroupement)

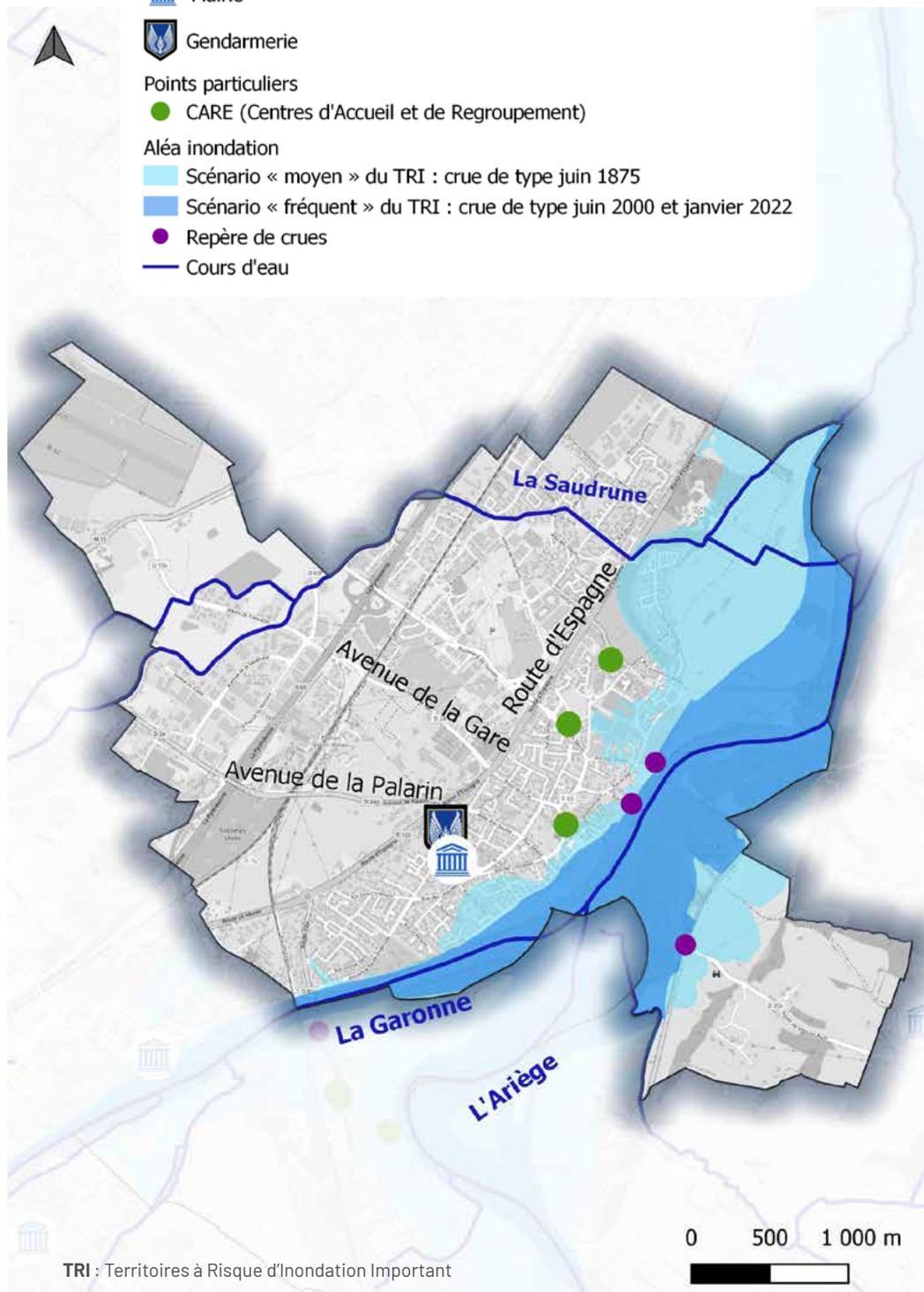
Aléa inondation

 Scénario « moyen » du TRI : crue de type juin 1875

 Scénario « fréquent » du TRI : crue de type juin 2000 et janvier 2022

 Repère de crues

 Cours d'eau



TRI : Territoires à Risque d'Inondation Important

## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT

Informez-vous sur le risque

Montez les objets utiles et/ou de valeur dans les étages

Mettez les produits dangereux ou polluants au sec

Fermez les portes, les fenêtres, les soupiraux, mise en place de batardeaux

Surélevez le mobilier

Préparez une réserve d'eau potable et de nourriture

Préparez son kit d'urgence (voir à la fin du document)

### PENDANT



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio France Bleu Occitanie 91.8 FM ou 97.2 FM



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



En cas de risque de crue, n'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont mis en sécurité par le personnel de l'école



N'allez pas chercher les véhicules stationnés en garages / parkings souterrains sauf en cas de consignes des autorités



Si besoin, coupez le gaz et l'électricité et fermez les ouvertures



Ne tentez jamais de circuler dans une zone inondée. 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



### APRÈS

Aérez et désinfectez les pièces

Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique

Prenez contact avec la Mairie et votre compagnie d'assurance

Faites l'inventaire des dégâts

Assurez-vous que l'eau du robinet est potable

Conformez-vous aux consignes données et entamez les démarches pour l'indemnisation du sinistre

# LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les risques météorologiques sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensité extrême. Le changement climatique constaté ces dernières années induit une évolution des phénomènes qui surviennent de plus en plus souvent et de manière plus extrême.

### Vent fort et tempête

Régulièrement, des **vents violents** soufflent sur le département. Les dangers sont liés au déracinement des arbres, à la chute de pylônes électriques ou encore à l'arrachement de toitures.

*La tempête du 26 décembre 1999 a notamment marqué les esprits sur le territoire national. Plus localement, celle du 19 juin 2019 avec des vents à plus de 136 km/h.*



Orage  
© Pixabay

### Épisode de canicule

Selon le département, on parle de **canicule** lorsque la chaleur est supérieure à 30-36°C le jour et supérieure à 18-21°C la nuit, pendant plusieurs jours consécutifs (3 jours et 3 nuits consécutifs).

Selon l'âge, le corps réagit de façons différentes : les risques de déshydratation et d'hyperthermie sont réels, en particulier chez les personnes vulnérables.

Les canicules de 2003 et de 2019 ont été particulièrement marquantes sur l'ensemble de la France.



Canicule  
© Mairie de Portet-sur-Garonne

### Grand froid

Une vague de **grand froid** est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

### Fortes chutes de neige

En cas de **fortes précipitations neigeuses**, les réseaux d'électricité et de communication peuvent être affectés, la circulation peut devenir dangereuse et des arbres ou des toitures peuvent rompre sous le poids de la neige. Un traitement (salage ou déneigement) est organisé par les services techniques municipaux.



Portet sous la neige  
© Mairie de Portet-sur-Garonne

### Pollution de l'air

On définit un épisode de **pollution de l'air** par une quantité trop élevée d'un ou de plusieurs polluants dans l'air, qui peut être dû aux conditions météorologiques, notamment dans les situations stables (peu ou pas de vent) et en période estivale (chaleur et ensoleillement) ; à l'apport massif d'une pollution sous l'effet du vent ; à l'augmentation saisonnière des émissions de polluants en lien avec certaines activités agricoles, le chauffage domestique...\*

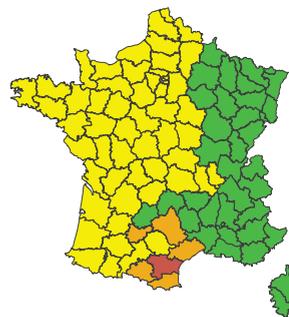


Pollution  
© Pixabay

*\*Chacun peut s'informer sur la qualité de l'air dans la région auprès de l'ATMO, association agréée de surveillance de la qualité de l'air. Celle-ci vous informe en temps réel de la qualité de l'air et des éventuels épisodes de pollution : [www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)*

# LES BONS RÉFLEXES

# LES BONS RÉFLEXES



## Les niveaux de vigilance météo pour alerter

**NIVEAU 1** : pas de vigilance particulière.

**NIVEAU 2** : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque et tenez-vous informé de l'événement.

**NIVEAU 3** : soyez très vigilant.  
Des phénomènes dangereux sont possibles.

**NIVEAU 4** : une vigilance absolue s'impose.  
Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et conformez-vous aux consignes des autorités.

Cette carte est consultable sur : [www.vigilance.meteofrance.com](http://www.vigilance.meteofrance.com)



**Conformez-vous aux consignes des autorités**  
(Mairie, pompiers, etc.)



## Ne restez pas isolés

Vous êtes ou vous connaissez une **personne âgée de plus de 65 ans** et/ou **handicapée isolée** ?

Inscrivez-vous ou faites-vous inscrire par l'un de vos proches sur le registre d'alerte du CCAS de la ville.

Une démarche simple et gratuite qui permet de bénéficier d'une surveillance, de conseils et d'aide en cas de canicule, de grand ou très grand froid.

**Contact :**  
**CCAS - Espace Pierre de Coubertin**  
**Tél : 05 61 41 40 80.**



Écoutez la radio  
**France Bleu Occitanie :**  
**91.8 FM ou 97.2FM**



**Évitez les déplacements et/ou les efforts physiques**



**Restez chez vous en lieu sûr**



**Donnez et Prenez des nouvelles** de vos proches

## Risque de vent fort et tempête

- Ne vous déplacez pas
- Restez à l'intérieur et fermez les ouvertures
- Ne vous approchez pas des pylônes et des lignes électriques
- Ne vous gardez pas sous un arbre
- Ne restez pas à proximité d'arbres ou de panneaux publicitaires
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence

## Risque de canicule

- Buvez au moins 1,5 L d'eau par jour
- Évitez les efforts physiques
- Favorisez les lieux à l'abri du soleil et de la chaleur
- Mouillez-vous la peau régulièrement

## Risque de pollution de l'air

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions)
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) : prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (Centre antipoison - 05 61 77 94 44).
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.

*Pour les populations vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques) ou sensibles (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux) :*

- Évitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

## Risque de grand froid

- Manger normalement
- Maintenir le domicile à une température convenable (19°C)
- Bien couvrir les pieds, les mains, le cou et la tête lorsque l'on sort
- Ne pas allumer les chauffages d'appoint en continu
- Éviter de sortir le soir

## Risque de fortes chutes de neige

### Avant :

Protégez les installations contre le gel. En cas de déplacement, renseignez-vous sur les conditions météorologiques et routières.

### Pendant :

Dès l'apparition d'une importante couche de neige :

- Évitez de prendre la route
- Ne vous engagez pas sur une route enneigée sans équipement spécial
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont mis en sécurité par le personnel de l'école
- Éloignez-vous des pylônes et des lignes électriques

# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un mouvement de terrain est le déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

### Retrait gonflements des argiles

Lors d'épisodes de **sécheresse**, les sols argileux ont tendance à se rétracter avant de gonfler lors de périodes plus humides.

Ces micromouvements du sol sont sans danger pour l'homme mais peuvent provoquer des dommages aux bâtiments avec l'apparition de **fissures**. Ce risque est sensible (considéré comme modéré à fort) sur le territoire de la commune. Un Plan de Prévention Risque Naturel (PPRN) Sécheresse est d'ailleurs approuvé par le Préfet du département sur la commune (en date du 22/12/2008).

### Glissement de terrain et chutes de blocs

Sur le territoire, un PPRN Inondation et Mouvements de terrain est également approuvé afin de prévenir tout risque de glissement, d'effondrement, d'affaissement de terrains et de chutes de bloc.

C'est essentiellement la rive droite de la commune qui est concernée par ce risque.



Etablissements recevant du public

Mairie

Gendarmerie

Points particuliers

CARE (Centres d'Accueil et de Regroupement)

Aléa mouvement de terrain (PPRN, 2008)

Faible

Moyen

Fort

Aléa retrait-gonflement des argiles

Fort

Moyen

## PENDANT



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Ne pénétrez pas dans un bâtiment endommagé



Éloignez-vous de la zone dangereuse

## APRÈS



Prenez contact avec la Mairie et votre compagnie d'assurance



Conformez-vous aux consignes données et entamez les démarches pour l'indemnisation du sinistre

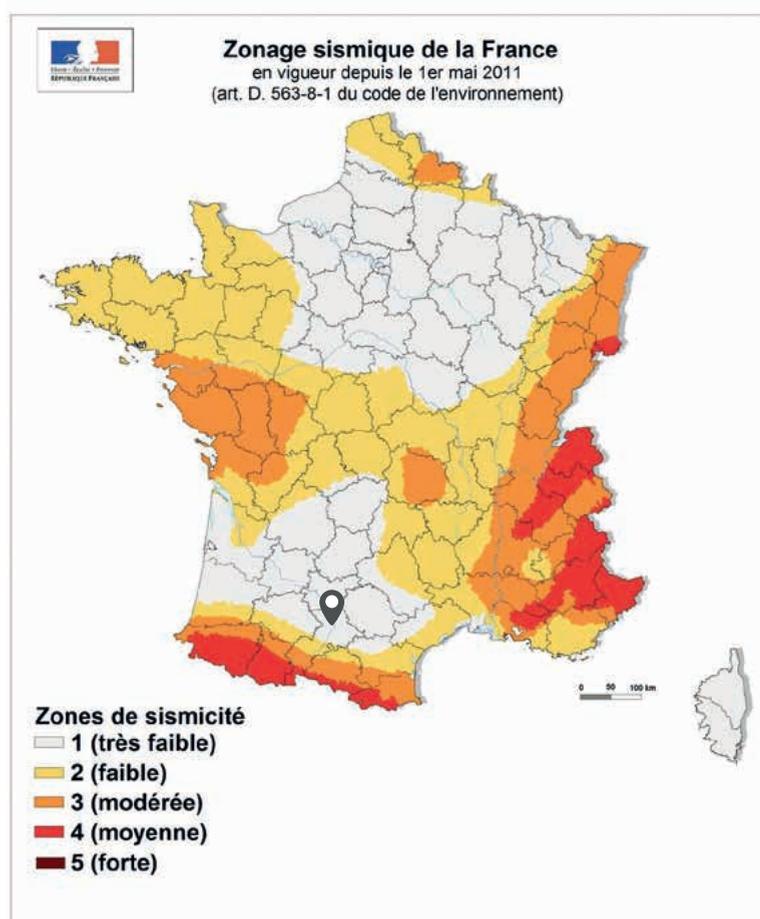
# LE RISQUE SISMIQUE

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un séisme correspond à une libération brutale d'énergie lors de la rupture rapide d'une faille de la croûte terrestre. Cette énergie occasionne un tremblement du sol qui se transmet aux bâtiments.

### Le risque à Portet-sur-Garonne

Le risque sismique sur la commune est de niveau **très faible**. Cela correspond à un niveau 1 sur 5 que définit la délimitation des zones de sismicité du territoire français par le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010.



# LES BONS RÉFLEXES

## PENDANT LA SECOURSSE



À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou dans l'encadrement d'une porte



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

## APRÈS LA SECOURSSE



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont mis en sécurité par le personnel de l'école



Écoutez la radio France Bleu Occitanie 91.8 FM ou 97.2FM



Coupez le gaz et l'électricité



Sortez du bâtiment et rejoignez un point de rassemblement



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

# LE RISQUE RADON

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans certains sols et certaines roches (granitique et volcanique).

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre. Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

### Le risque à Portet-sur-Garonne

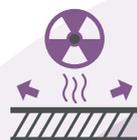
Sur la commune, le risque est de catégorie 1 (faible) sur une échelle nationale de 3. Le risque est principalement pour la santé : à long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

## LES BONS RÉFLEXES

### POUR RÉDUIRE L'EXPOSITION AU RADON DANS SON HABITATION :



**Aérer quotidiennement son domicile** par l'ouverture des fenêtres au moins 10 min / jour



**Assurer l'étanchéité** de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux)



**Ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air**, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement



**Améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique** dans le soubassement de son domicile



**Veiller à l'entretien régulier du système de ventilation**, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement

De manière générale, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.

# LE RISQUE SANITAIRE

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le risque sanitaire est un risque présentant une menace directe pour la santé des populations à la suite d'une exposition de l'homme (ou de l'animal) à une source de contamination (virus, etc.). Le risque sanitaire dépend donc de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'individu.

Il existe donc différents risques sanitaires :

- **Le risque épidémique** : Une épidémie est le développement et la diffusion rapide d'une maladie souvent contagieuse parmi la population.
- **Le risque pandémique** : C'est une épidémie qui s'est répandue très rapidement à travers le monde. Il s'agit souvent d'un nouveau virus contre lequel les populations sont peu ou pas protégées (Exemple : COVID-19).
- **Le risque épizootie** : C'est la diffusion d'une maladie qui touche un grand nombre d'animaux d'une même espèce ou d'espèces différentes. Ce risque touche uniquement les animaux.

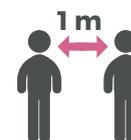
## LES BONS RÉFLEXES



**Respectez les mesures d'hygiène recommandées** (lavez-vous les mains régulièrement, éternuez dans votre coude, etc.)



**Évitez les contacts avec les personnes malades.** En cas de contagion avérée, portez un masque



Renoncez aux poignées de mains, embrassades et accolades. **Gardez une distance d'un mètre** entre vous et votre interlocuteur



**Faites-vous vacciner** dès lors qu'une campagne de vaccination est organisée

# LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un barrage est un ouvrage, le plus souvent artificiel, transformant généralement la vallée en un réservoir d'eau. Les barrages servent principalement à la régulation des cours d'eau, l'alimentation en eau des villes, l'irrigation des cultures ou encore à la production d'énergie électrique. En cas de rupture totale ou partielle, il se produirait une onde de submersion très destructrice.

## Le risque à Portet-sur-Garonne

Pour Portet-sur-Garonne, le **barrage de Cap de Long** est sous surveillance. Situé au pied du pic de Néouvielle dans les Hautes-Pyrénées, le barrage de Cap de Long (altitude 2 160 m), distant de 190 kilomètres de Toulouse, sert à la production d'électricité. En cas de rupture, le front d'onde mettrait environ 7 à 8 heures pour parvenir via la Garonne sur la commune.

La ville de Portet peut potentiellement être également concernée par l'onde de submersion en cas de rupture des **barrages de Gnioure, Naguilhes, Laparan, Soulcem** tous situés dans l'Ariège.

Chaque ouvrage fait l'objet d'une surveillance constante, sous le contrôle des différents services de l'État. La fréquence des examens permet la détection précoce de toute anomalie. Plusieurs niveaux d'alerte des autorités et populations sont prévus selon l'état de gravité de la situation.



Barrage de Cap de Long  
© Frédéric Paccou

# LES BONS RÉFLEXES

## AVANT

Informez-vous sur le risque

Connaître les **systèmes d'alerte**

Connaître les **points hauts ou éloignés des cours d'eau** vers lesquels se réfugier

## PENDANT



**Éloignez-vous** le plus possible des cours d'eau



**Conformez-vous aux consignes des autorités** (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio **France Bleu Occitanie 91.8 FM ou 97.2 FM**



**Ne téléphonez qu'en cas d'urgence** pour ne pas encombrer les lignes



En cas de risque, **n'allez pas chercher vos enfants à l'école**, ils sont mis en sécurité par le personnel de l'école



N'allez pas chercher les véhicules stationnés en garages / parkings souterrains **sauf en cas de consignes des autorités**



**Ne tentez jamais de circuler dans une zone inondée.** 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture

## APRÈS

Continuez à **suivre les consignes des autorités**

**Aérez et désinfectez** les pièces

**Ne rétablissez les réseaux** qu'après vérification technique

Assurez-vous que **l'eau du robinet est potable**

## LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les risques technologiques sont liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement.

### Le risque Transport de Matières Dangereuses (T.M.D) à Portet-sur-Garonne

Le TMD permet l'acheminement de produits utiles à l'industrie (solvants, etc.) mais également d'assurer l'approvisionnement de stations-service en carburant ou les livraisons de **fuel** ou de **gaz** auprès de la population. Ces matières peuvent être inflammables, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives.

À Portet-sur-Garonne, le trafic des matières dangereuses se concentre sur l'autoroute A64, la RD120 la voie ferroviaire (ligne Portet-Saint-Simon) qui traversent la commune. Par ailleurs, une **canalisation souterraine de gaz** parcourt la commune en longeant la route d'Espagne. Les secteurs en bordure de ces axes peuvent être concernés directement en cas d'accident.



Gare  
© Mairie de Portet-sur-Garonne

### Le risque Industriel à Portet-sur-Garonne

Le risque industriel concerne un événement accidentel se produisant sur un site industriel et ayant des conséquences immédiates et graves pour les populations, les biens et l'environnement.

La directive européenne Seveso II classe les entreprises à risques qui utilisent des produits ou procédés de fabrication dangereux. Elle impose la maîtrise des dangers liés aux activités industrielles à haut risque : 8 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.), soumises à autorisation sont installées sur la commune.

Cependant, seule l'**usine LINDE FRANCE** (stockant des gaz médicaux) est classée Seveso Seuil Haut. Elle fait donc l'objet d'un **Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)** approuvé le 4 juin 2015 qui a pour objectif d'assurer la salubrité, la santé et la sécurité de la population exposée à ce risque en maîtrisant l'urbanisation future et en réduisant la vulnérabilité des personnes et des biens implantés à proximité.

Un **Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.)** a également été élaboré par les services de la Préfecture. Ce PPI peut être déclenché par le Préfet en cas d'accident et implique l'engagement des moyens publics et privés du département, voire des échelons de zone et nationaux.



LINDE FRANCE  
© Mairie de Portet-sur-Garonne



**Conformez-vous aux consignes des autorités** (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio **France Bleu Occitanie 91.8 FM ou 97.2 FM**



**Ne téléphonez qu'en cas d'urgence** pour ne pas encombrer les lignes



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école**, ils sont mis en sécurité par le personnel de l'école



**Ne provoquez pas de flamme ni d'étincelle**



**Ne pas aller sur les lieux de l'accident** : vous iriez au-devant du danger.

## DANS LE CAS D'UN RISQUE T.M.D

### SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

Mettez-vous en sécurité et informez les secours :

- du lieu exact
- de la nature du sinistre (fuite liquide ou gazeuse, feu, explosion, etc.)
- des numéros d'identification du danger et de la matière indiqués sur le camion

### La signalisation du danger

La loi impose une signalisation sur les véhicules transportant des matières dangereuses.



Étiquette de danger



Numéro d'identification du danger



Numéro d'identification de la matière

# LE RISQUE NUCLÉAIRE

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion), pour le personnel de l'installation nucléaire, la population avoisinante et l'environnement.

### Le risque à Portet-sur-Garonne

La commune n'est pas concernée de manière directe par un accident nucléaire. Mais elle peut être exposée par un nuage radioactif en cas d'événement sur la centrale nucléaire de **Golfech** (Tarn-et-Garonne) située à plus de 50 km.

L'industrie nucléaire étant particulièrement développée en France, une politique de prévention renforcée est appliquée dans ce domaine : les établissements nucléaires ont un statut d'installation nucléaire de base (INB). Ils font donc l'objet d'une procédure d'autorisation et de contrôle renforcée.

Les gestionnaires des installations de Golfech ont mis en place un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui permet d'organiser la réponse des différents acteurs en cas d'événement. L'alerte sera donnée par le Préfet et sera relayée par les communes concernées par le phénomène. Il pourra alors être décidé la mise à l'abri ou l'évacuation de la population de la zone concernée.



Centrales nucléaires  
© Pixabay



En cas d'accident grave, le Préfet pourra mettre en place une distribution de comprimés d'iode stable. La commune pourra être sollicitée afin de participer à la distribution de ces comprimés à la population. Ces comprimés ne doivent être administrés qu'en cas d'accident et uniquement sur instruction des autorités.

## LES BONS RÉFLEXES



**Conformez-vous aux consignes des autorités** (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio  
**France Bleu Occitanie**  
**91.8 FM ou 97.2 FM**



**Ne téléphonez qu'en cas d'urgence** pour ne pas encombrer les lignes



PPMS

**N'allez pas chercher vos enfants à l'école**, ils sont mis en sécurité par le personnel de l'école



**Ne provoquez pas de flamme ni d'étincelle**



**Regagnez un bâtiment en dur** le plus proche



**Fermez les ouvertures**

# LE RISQUE TERRORISTE

PIRATE

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, etc.) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

### Le plan VIGIPIRATE

Le plan VIGIPIRATE est un plan de vigilance, de prévention et de protection ayant pour objet la lutte contre la malveillance terroriste. Il se compose de deux parties :

- Un **document public**, visant à informer la population des mesures de protection et de vigilance qui la concernent et à mobiliser l'ensemble des acteurs du plan (pour consulter la partie publique du plan : <http://www.gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-coeur-du-nouveau-dispositif-vigipirate>)
- Un **document classifié** "confidentiel défense", destiné aux pouvoirs publics et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

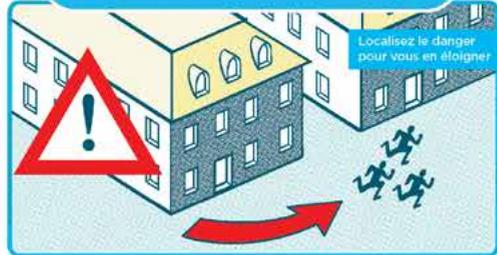
### Le plan VIGIPIRATE comporte trois niveaux :

Niveaux	Descriptif
	<b>Le niveau de vigilance</b> : C'est la posture permanente de sécurité et à la mise en œuvre de 100 mesures toujours actives.
	<b>Le niveau sécurité renforcée – risque d'attentat</b> : Il adapte la réponse de l'État à une menace terroriste élevée, voire très élevée. Plusieurs mesures particulières additionnelles peuvent alors être activées en complément des mesures permanentes de sécurité et selon les domaines concernés par la menace (aéroports, gares, lieux de cultes, etc.). Ce niveau de sécurité renforcée peut s'appliquer à l'ensemble du territoire national.
	<b>Le niveau urgence attentat</b> : Il peut être mis en place à la suite immédiate d'un attentat ou si un groupe terroriste identifié et non localisé entre en action. Ce niveau est mis en place pour une durée limitée: le temps de la gestion de crise. Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.

# RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

### 1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible



Localisez le danger pour vous en éloigner



Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

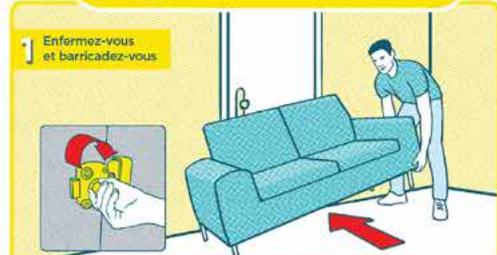


Ne vous exposez pas



Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger

### 2/ SE CACHER



1 Enfermez-vous et barriadez-vous



2 Éteignez la lumière et coupez le son des appareils



3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol



4 **SINON**, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)



5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

### 3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112



Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque



Gardez les mains levées et ouvertes

#### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour en savoir plus :  
[www.encasdatattaque.gouv.fr](http://www.encasdatattaque.gouv.fr)



## AVANT L'ÉVÉNEMENT QUE PUIS-JE FAIRE POUR ME PRÉPARER ?

Quel que soit leur niveau d'intensité, les risques et la façon de les prévenir sont l'affaire de tous. Quelques conseils pour s'y préparer.



### Constituer son kit d'urgence

- Une lampe de poche
- Un gilet jaune et 1 sifflet
- Des barres de céréales
- Une bouteille d'eau potable par personne
- Une trousse de premiers soins
- Une radio à piles
- Des piles de rechange
- De quoi se laver
- Des vêtements de rechange
- Une couverture de survie
- Les photocopies des contrats d'assurance
- Le double des clés de la maison
- S'il y a un bébé : des couches et un biberon vide (que l'on remplira au moment venu)
- De quoi s'occuper (cartes, dés, etc.)
- Les ordonnances, les médicaments
- Un téléphone et son chargeur

BON À SAVOIR

Le Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS) est un document vous permettant de mettre votre famille et vos biens en sécurité en attendant les secours. Vous pouvez le compléter avec vos proches en reprenant les informations contenues dans ce DICRIM et les informations importantes de votre foyer (numéros de téléphone, lieux de mise à l'abri, etc.). Des outils sont disponibles pour vous aider à vous préparer :

<https://www.gouvernement.fr/risques/preparer-son-kit-d-urgence>

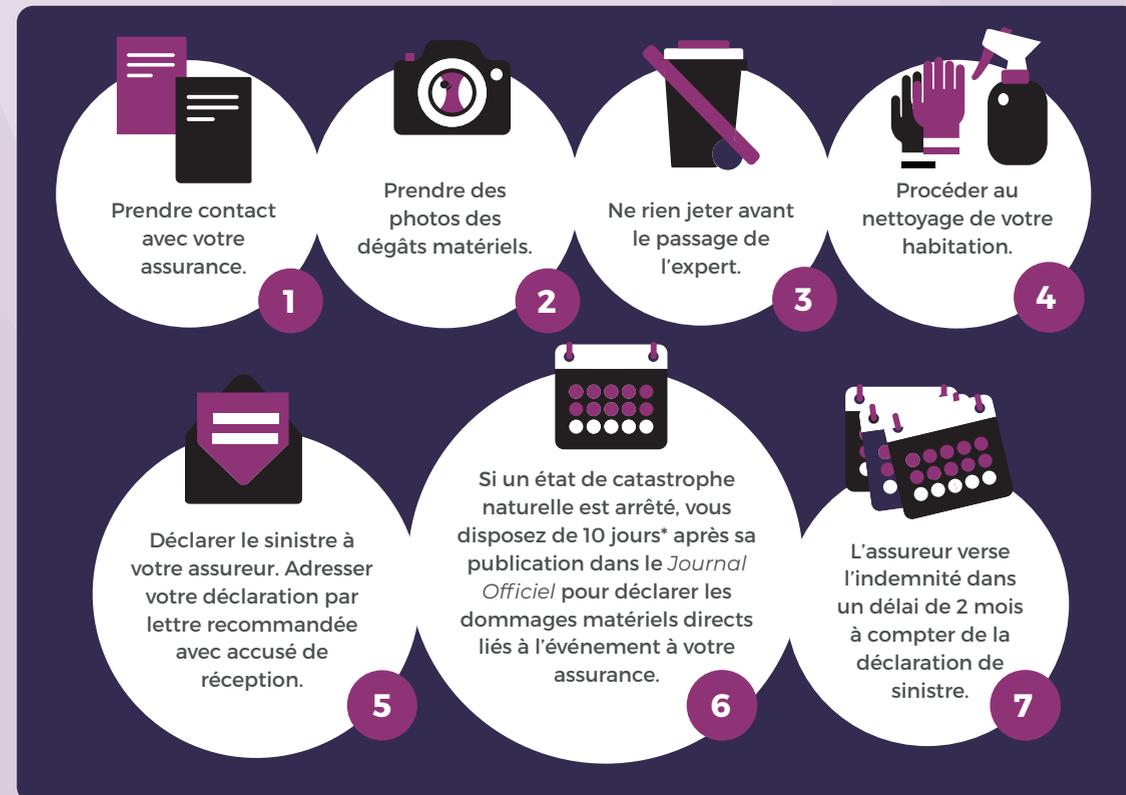
### LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

(à compléter)

🏠 Mairie..... 05 61 72 00 15	☔ Assurance.....
🏛️ Préfecture..... 05 34 45 36 66	👨‍⚕️ Médecin de famille.....
⚡ Urgence électricité dépannage..... 09 72 67 50 31	📖 École(s) des enfants.....
🔥 Urgence gaz n° vert..... 0 800 47 33 33	H Hôpital.....
💧 Service des eaux :	Pharmacie de garde (0,35€/mn) : 32 37
Sivom SAGe..... 05 62 20 89 50	👨‍👩‍👧‍👦 Proches à contacter.....
Astreinte..... 05 32 18 37 17	.....

## APRÈS L'ÉVÉNEMENT QUE FAIRE ?

Pour effectuer les démarches d'indemnisation à la suite d'une catastrophe, veillez à respecter les consignes suivantes :



\*délai en vigueur au 01/05/2022

### RAPPEL : la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle



# RÉCAPITULATIF DES CONDUITES À TENIR

**Dans tous les cas** : informez-vous au préalable, ne tentez jamais de circuler dans la zone touchée et respectez les consignes de sécurité.

*ex. : fermeture de routes ou ordre d'évacuation*



**Conformez-vous aux consignes des autorités**  
(Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio  
**France Bleu** :  
**91.8 FM ou 97.2 FM**



**Ne téléphonez qu'en cas d'urgence**  
pour ne pas encombrer les lignes



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école**, ils sont mis en sécurité par le personnel de l'école

PPMS

**À EMPORTER  
À LA DERNIÈRE MINUTE  
EN CAS D'ÉVACUATION**

- Un téléphone portable chargé
- Les médicaments spécifiques
- Les papiers d'identité, la Carte Vitale et un moyen de paiement (monnaie, CB, etc.)

## LIENS UTILES

**Météo France** : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

**Mairie** : [www.portetgaronne.fr](http://www.portetgaronne.fr)

**Préfecture** : [www.haute-garonne.gouv.fr](http://www.haute-garonne.gouv.fr)

**Risques majeurs en France** : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

## NUMÉROS UTILES

SAMU

**15**

Police nationale

**17**

Pompiers

**18**

Appel d'urgence

**112**

Appel d'urgence pour  
sourds et malentendants

**114**

Astreinte Police Municipale : **06.86.16.32.70**



SCANNEZ-MOI

**MAIRIE DE PORTET-SUR-GARONNE**

1 rue de l'Hôtel de Ville - 31121 Portet-sur-Garonne

05 61 72 00 15